Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-BE_2026_0012-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0012

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le treize janvier à 14 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 7 janvier 2026.

Nombre de membres en exercice : 24
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , Mme HUE Carine , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. PONCHON François , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUILIN Gérard , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Etaient absents excusés :
M. HUONNIC Pierre, M. LEON Erven, M. MAHE Loïc, Mme NIHOUARN Françoise, M. ROBIN Jacques

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Fonds de concours de l'Habitat "Restructuration Centre-ville et Centre-bourg" : attributions 2e trimestre 2025

Exposé des motifs

Dans le cadre de la politique communautaire en faveur du développement des logements dits abordables (incluant les logements locatifs sociaux), Lannion-Trégor Communauté soutient les communes et leur CCAS en participant à la charge foncière des opérations de recyclage foncier / renouvellement urbain via le « Fonds de concours Restructuration de l'habitat en centre-ville / centre-bourg ».

A ce titre, suivant les nouvelles demandes instruites au cours du 2e semestre 2025, le calcul des fonds de concours attribués aux communes ou CCAS s'établit comme suit :

1- COATASCORN – 13-15 rue de la Mairie

Restructuration lourde de 2 logements communaux.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-BE_2026_0012-DE

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES		RECETTES		
Postes de dépenses	*Montant €*	*Financeurs*	*Montant €*	*%*
Travaux	84.991,01	LTC, fonds de concours restructuration de l'habitat	30.000	33
Frais études / bornage	3.600	A la charge de la commune	58.591,01	67
TOTAL	88.591,01	TOTAL	88.591,01	100

2- PLOUNÉVEZ-MOËDEC – Maison 31 rue Jean-Baptiste Le Corre (Jean Laurent)

Acquisition et réhabilitation d'une maison par la commune pour la création d'1 T4 (89,11m²) et d'1 T3 (63,04m²).
Ces logements communaux seront destinés en priorité à un public de jeunes actifs et ménages modestes.

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES		RECETTES		
Postes de dépenses	*Montant €*	*Financeurs*	*Montant €*	*%*
Charges foncières	62.595,59	Fonds vert rénovation des bâtiments publics	57.621	12,55
Travaux	390.325,84	LTC, fonds de concours restructuration de l'habitat	30 000	6,53
Maîtrise d'oeuvre	4.200			
Audit énergétique	1.800	A la charge de la commune	371.300	80,92
TOTAL	458.921,43	TOTAL	458.921,43	100

3- TRÉDUDER

Réhabilitation de l'ancienne bibliothèque municipale inutilisée depuis une dizaine d'années, à proximité immédiate de la mairie et création d'un logement social (PLUS) en duplex de 62,09m².

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES		RECETTES		
Postes de dépenses	*Montant €*	*Financeurs*	*Montant €*	*%*
Travaux / bâtiment	17.0974	Aide à la pierre	3001	1
Prestations intellectuelles	22.967	LTC, fonds de concours restructuration de l'habitat	15.000	7
Etude thermique HT	2.380	LTC, Aide production PLAI/PLUS	15.000	7
TVA	19.632	Etat/FONDS VERT recyclage foncier Axe 3	49 080	23

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-BE_2026_0012-DE

		Enveloppe contrat de territoire (CD 22)	26267	12
		Emprunt communal Banque des territoires	74.291	34
		Fonds propres commune	33.314	15
TOTAL	215.953	TOTAL	215.953	100

4- LANNION – Quai d'Aiguillon

Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux et création de neufs logements sociaux (1 PLAI, 8 PLUS) et d'un commerce en rez-de-chaussée. Acquisition en VEFA par Terres d'Armor Habitat,

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES		RECETTES		
Postes de dépenses	*Montant €*	*Financeurs*	*Montant €*	*%*
Acquisition et travaux, portage EPFB	454.687	Cession du bâtiment	100.000	11
Etude et travaux	425.313	Minoration foncière EPFB « réhabilitation »	112.500	12
Aléas et révisions sur travaux	35.350	Minoration foncière EPFB « travaux »	212.460	23
		Fonds Vert- Axe 3 Recyclage foncier	100.000	11
		LTC, fonds de concours restructuration de l'habitat (9x15.000 mais enveloppe de 150.000 diminuée de 40.000 déjà attribués sur projet précédent)	110.000	12
		Fonds propres, reste à charge commune	280.390	31
TOTAL	915.350	TOTAL	915.350	100

5- CAMLEZ

Restructuration lourde de deux logements vétustes au-dessus de la mairie avec extension de leur surface par l'aménagement des combles et réhabilitation globale. Les deux logements T2 seront transformés en 1 T3 e 1 T4 (public familial).

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-BE_2026_0012-DE

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES		RECETTES		
Postes de dépenses	*Montant €*	*Financeurs*	*Montant €*	*%*
Maître d'œuvre	20.500	Fonds Vert rénovation énergétique	50.000	24
Etude parasitaires	2.146	Fonds Vert recyclage foncier (combles)	50.000	24
CSPS (coordination sécurité et protection de la santé)	1.290	LTC Aides Habitat (2x15.000 euros + 4.000 d'études)	34.000	17
Contrôle technique	650	Reste à charge commune	70.332,52	34
Annonces légales	810,13			
Travaux	178.936,39			
TOTAL	204.332,52	TOTAL	204.332,52	100

VU La délibération n°CC_2023_0103 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 16 mai 2023, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU Les délibérations du Conseil communautaire n° CC_2023_0036 du 7 février 2023, n° CC_2024_0037 du 30 janvier 2024 et n° CC_2025_0094 du 24 juin relatives au Programme Local de l'Habitat : adaptations des aides communautaires en faveur du parc privé et du parc social ;

VU L'avis favorable de la Commission n°7 « Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat » du 7 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ACCEPTER Le versement des fonds de concours aux communes tels que calculés ci-dessus.

PRECISER Que le versement du fonds de concours se fera en une seule fois sur présentation d'un courrier de demande de versement adressé au Président de Lannion-Trégor Communauté accompagné :

- d'un état récapitulatif des dépenses réalisées certifié par le comptable ;

- d'un plan de financement définitif.

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260113-BE_2026_0012-DE

PRECISER Que la demande de versement doit intervenir impérativement dans les trois ans à compter de l'attribution du fonds de concours. A défaut, l'aide communautaire sera annulée. Une prolongation d'un an est envisageable sur demande expresse et motivée adressée par le demandeur au Président de Lannion-Trégor Communauté.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 15 JAN. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 15 JAN. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.